

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Alain BILLET – Annie BILLET – Joël FLACHAT — Jean-Claude GARDE – Jean-Gérard MERLE – Marie-Thérèse RAJOT – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET

Absents excusés : Claude CHENOT

Absents : Corinne FRANC - Jean-Baptiste MERLE - Chantal PIGNARD-BOURGEY - Sébastien SASSOLAS – Vincent VERNIN.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse THEVENET

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

1 - VENTE DES LAGUNES :

Un groupe d'élus, composé de Messieurs GARDE, Jean-Claude, CHENOT Claude et MERLE Jean-Gérard ont reçu en Mairie Monsieur PEURON pour débattre du prix des lagunes.

Monsieur PEURON estime que le prix demandé par la Mairie (1.50 euros le m²) est trop élevé et correspond à un terrain avec étang.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le prix de 2 457 euros pour la vente terrain des lagunes.

Un courrier va être envoyé à Monsieur PEURON pour lui notifier l'accord du prix de 0.70 € le M² et la procédure à suivre avec Loire Forez Agglomération.

2 – APPROBATION HAIE PAYSAGERE MUR DE BEAUVOIR

Un premier devis de l'entreprise DEBROSSE a été accepté lors du précédent Conseil municipal pour la démolition du mur.

Nous avons reçu deux devis :

- EDEN PAYSAGE : 10 125.60 € TTC
- GRANGE : 276.54 € TTC + agrafes + rouleaux (sans les heures de main d'œuvre)

Une subvention va être sollicitée au département de la Loire.

Madame THEVENET propose d'aménager un sentier pédestre.

La subvention va être demandée avec le devis EDEN et l'approbation du devis sera reportée au prochain conseil municipal.

Monsieur FLACHAT propose de faire appel à l'ESAT. M. DEBROSSE va effectuer une tranchée pour améliorer la plantation des 200 arbustes.

Madame THEVENET pense que la plantation peut être exécutée par les élus et l'agent d'entretien.

M. FLACHAT rappelle qu'il sera nécessaire de prévoir l'arrosage pendant 2 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **approuve l'estimation de l'entreprise EDEN d'un montant de 10 125,60 €**
- **Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au département de la Loire et à la Région.**

3- VENTE DE LA LAME DE DENEIGEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la mise en vente de l'ancienne lame de déneigement.

Le conseil municipal propose un prix de 150 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la vente de l'ancienne lame de déneigement au GAEC Massères pour un prix de 150 euros.

4 – TRAVERSEE DU BOURG

Madame le Maire présente les deux devis reçus pour la réalisation des peintures au sol sur la route départementale dans l'agglomération :

- JS CONCEPT : 561.60 €
- SIGNATURE : 942.25 €

Les services du département ont procédé à la réfection de l'enrobé. Suite à ces travaux, les marquages au sol sont à la charge de la Commune à l'intérieure de l'agglomération.

Le conseil municipal pense qu'il est nécessaire de rajouter des rappels de vitesse à 50 km/h dans le bourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis de la Société JS CONCEPT avec 4 logos à 50 km/h.

5 – RENCONTRE AVEC Mme PASINETTI

Mme PASINETTI a racheté la maison LATHULIERE pour en faire un gîte de France.

Les gîtes de France souhaitent la création d'une entrée indépendante de l'habitation.

Madame le Maire a rencontré Mme PASINETTI, qui demande d'acquérir la voie communale.

Cette voie est intercommunale et entre dans la CLECT, ce qui financièrement pénaliserait la commune en cas de vente.

La solution du grillage a été envisagée. Les services de Loire Forez Agglomération proposent une estimation d'un montant de 983,27 € TTC. Mme PASINETTI ne souhaite pas prendre en charge ces frais et demande l'acquisition de la portion de route.

Monsieur MERLE s'est renseigné auprès des gîtes de France. Un simple grillage suffit et elle peut le faire à ses frais avec une demande d'autorisation de voirie.

Monsieur MERLE Jean-Gérard est chargé de prendre rendez-vous avec Mme PASINETTI pour évoquer la situation et trouver une solution.

La commune ne souhaite pas prendre en charge le grillage qui doit être, dans ce cas, normalisé pour un coût plus onéreux.

6 – POINT FINANCES

Madame le Maire fait part des finances de la commune.

Cette année, le résultat sera négatif.

Cela provient de l'intégration du résultat de l'assainissement qui a été imputé en excédent de fonctionnement.

7 – PANNEAU INFORMATIF

Monsieur FLACHAT rappelle le projet d'installation du panneau d'information avec le nom de rues : La société STINEO propose un devis à 396 euros TTC pour la conception graphique et l'impression sur la plaque composite.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis d'un montant total de 396 € TTC

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait un point sur les prochaines élections.

- Prochain budget à voter avant le 30 avril 2019
- Dossiers à suivre par le prochain Conseil Municipal :
 - o Lagunes
 - o Chemin de Ribot
 - o Beauvoir
 - o Gîte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.